



**Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique**

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier, le comité syndical de l'Agence landaise pour l'informatique, dûment convoqué, s'est réuni au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président

Présents :

Mathieu ARA, Marion BERGINIAT, Delphine DULAU, Dominique BIZIERE, Dominique DEGOS, Guy DUCASSE, Nadège GUILLOT, Xavier FORTINON, Marie Pierre SENLECQUE, Daniel LEPINE, Roselyne LACOUTURE, Gérard PAYEN

Excusés et pouvoir :

Virginie BERNAT à Daniel LEPINE, Jean-Paul BERNIER à Xavier FORTINON, Stéphane BRETHERS, Frédéric CARRERE, Jean-Claude DEYRES à Nadège GUILLOT, Henri EMMANUELLI, Pierre FROUSTEY, Martine TAPIN à Dominique DEGOS, Magali VALIORGUE, Pascal REY à Gérard PAYEN

Date de convocation : 23 janvier 2017

Secrétaire de séance : Xavier FORTINON

Présents : 12 ; votants : 12

Pour : 17 (dont 5 pouvoirs)

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour présenté

Rappel de l'ordre du jour :

1. Ouverture du débat d'orientation budgétaire
2. Personnel de l'ALPI :
 - a. Revalorisation des non-titulaires
 - b. Validation du tableau des effectifs
 - c. Ratio promus/promouvables 2017
 - d. Bilan des prestations CNAS
 - e. Repas des agents de l'ALPI
 - f. Règlement Hotline
 - g. Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
 - h. Modification du régime indemnitaire
3. Participations 2017
4. Nouveaux adhérents
5. Conventions de prestations de service pour les non adhérents
6. Lancement du marché en appel d'offres ouvert portant sur la fourniture de certificats de signature électronique
7. Convention ANSSI
8. Questions diverses

**DÉLIBÉRATION N°01
OUVERTURE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire engagé sur la base du document de synthèse ci-annexé.

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à cet effet.

Le Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique compte 548 collectivités locales adhérentes au 31/12/2015. C'est dans ce cadre juridique et technique que l'ALPI prend toute sa place aux côtés des collectivités landaises, jouant ainsi son rôle de mutualisation et de péréquation des moyens informatiques.

Après avoir participé à la rédaction du programme du Programme de Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale avec le SGMAP (Secrétariat Général pour la modernisation de l'action publique) au niveau national, nous serons amenés en 2016 à participer à de nombreux groupes de travail nationaux.

L'année 2016 sera marquée, quant à elle, par l'aboutissement d'un dossier important pour l'ALPI, la Formation Ouverte et à Distance. Notre plateforme sera effective en ce début d'année, de nombreux organismes nous ayant déjà contacté pour l'utiliser, l'ARS, l'IFSI, l'Association des Maires ou LMA.

Nous aurons également de nombreux dossiers à suivre ou mettre en place:

- les audits sécurité chez les adhérents,
- la virtualisation de notre espace de stockage informatique,
- la migration de nouveaux logiciels : gestion des cimetières, aide sociale pour les CIAS, gestion de l'état civil
- le renouvellement de marchés publics pour la gestion de l'eau, la gestion des médiathèques et bibliothèques, la maintenance d'Archiland
- la mise à disposition de modules pour la rédaction de marchés publics et la convocation des élus

La plupart des participations 2015 seront reconduites : certaines seront augmentées légèrement afin de pouvoir tenir compte des augmentations des coûts de maintenance.

Une réflexion sera conduite sur les participations demandées pour les adhérents de l'ALPI qui mutualisent leurs services.

Le budget de fonctionnement devrait se situer aux alentours de 3 millions d'euros, tandis que le budget d'investissement devrait se situer aux environs de 0.8 millions d'euros.

En PJ vous trouverez l'état de la dette de l'ALPI ainsi que le dernier organigramme.

Etat de la dette :

	Au 31 Décembre 2016	Au 1 janvier 2017 exclu	Au 31 Décembre 2017
Encours Dette Globale	99 007,70	99 007,70	91 928,91
Durée Résiduelle Moyenne	10 ans, 9 mois	10 ans, 9 mois	9 ans, 9 mois

Stock au 1 janvier 2017 exclu	Taux Fixes	Taux Variables	Taux Structurés		Total
Encours Avant Couverture	99 007,70	0,00	0,00		99 007,70
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %		100,00 %
Encours Après Couverture	99 007,70	0,00	0,00		99 007,70
Pourcentage Global	100,00 %	0,00 %	0,00 %		100,00 %
Nombre d'emprunts	1	0	0		1
Vie Moyenne Résiduelle	5 ans, 10 mois, 22 j.	-	-		5 ans, 10 mois, 22 j.
T. Moy. Avant Couverture	4,620 %				4,620 %
T. Moy. Après Couverture	4,620 %				4,620 %

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2016	Au 1 janvier 2017 exclu	Variations
CRCA	CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE	99 007,70	99 007,70	0,00
		99 007,70	99 007,70	0,00

Emprunts									
Exercice	Encours Début	Tirage	Amortis.	Remb. avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts	Frais	Annuité	Encours Fin
2017	99 007,70	0,00	7 078,79	0,00	0,00	4 452,69	0,00	11 531,48	91 928,91
2018	91 928,91	0,00	7 411,53	0,00	0,00	4 119,95	0,00	11 531,48	84 517,38
2019	84 517,38	0,00	7 759,93	0,00	0,00	3 771,55	0,00	11 531,48	76 757,45
2020	76 757,45	0,00	8 124,70	0,00	0,00	3 406,78	0,00	11 531,48	68 632,75
2021	68 632,75	0,00	8 506,61	0,00	0,00	3 024,87	0,00	11 531,48	60 126,14
2022	60 126,14	0,00	8 906,48	0,00	0,00	2 625,00	0,00	11 531,48	51 219,66
2023	51 219,66	0,00	9 325,15	0,00	0,00	2 206,33	0,00	11 531,48	41 894,51
2024	41 894,51	0,00	9 763,50	0,00	0,00	1 767,98	0,00	11 531,48	32 131,01
2025	32 131,01	0,00	10 222,44	0,00	0,00	1 309,04	0,00	11 531,48	21 908,57
2026	21 908,57	0,00	10 702,97	0,00	0,00	828,51	0,00	11 531,48	11 205,60
2027	11 205,60	0,00	11 205,60	0,00	0,00	325,40	0,00	11 531,00	0,00
		0,00	99 007,70	0,00	0,00	27 838,10	0,00	126 845,80	

Etat du personnel au 31/12/2016

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Statut			
			Stagiaire ou titulaire	Non titulaire		
				CDI	CAE	Emploi d'avenir
Filière administrative						
Attaché Territorial	A	2	2			
Rédacteur territorial principal 1ère classe	B	1	1			
Rédacteur territorial principal 2ème classe	B	1	1			
Rédacteur territorial	B	1	1			
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	2	2			
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	1	1			
Adjoint administratif 1ère classe	C	2	2 (dont 1 à TNC)			
TOTAL filière administrative		10	10	0	0	0
Filière technique						
Ingénieur principal territorial	A	2	2			
Ingénieur territorial	A	2	0	2		
Technicien Principal 1ère classe	B	4	4			
Technicien Principal 2ème classe	B	11	8	3		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1			
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	2	2			
Adjoint technique 2ème classe	C	4	2		1	1
TOTAL filière technique		26	19	5	1	1
TOTAL GENERAL		36	29	5	1	1

+ Agents du Service Remplacement du Centre de Gestion :

- Technicien Territorial : 2 agents
- Adjoint technique Territorial de 2^{ème} classe : 1 agent à temps non complet

**DÉLIBÉRATION N°02-02
PERSONNEL – MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :
D'approuver le tableau des effectifs du syndicat mixte Agence Landaise Pour l'Informatique à compter du 01 janvier 2017

**DÉLIBÉRATION N°02-02BIS
PERSONNEL – REVALORISATION DES NON TITULAIRES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

D'appliquer une augmentation de 4,32 % aux rémunérations des 5 agents non titulaires de l'ALPI.
La présente délibération prendra effet à compter du 01 février 2017.
Le Président est chargé des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**DÉLIBÉRATION N°02-03
PERSONNEL – RATIO PROMUS PROMOUVABLES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

De fixer, au titre de l'année 2017, les taux d'avancement de grade, ainsi qu'il suit :
En catégorie A : 100 %
En catégorie B : 100 %
En catégorie C : 100 %
D'arrondir à l'entier supérieur les taux de promotion pour chaque cas d'avancement.
D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°02-05
PERSONNEL – PRISE EN CHARGE REPAS DE FIN ANNEE DES AGENTS DE L'ALPI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

D'approuver la prise en charge financière du repas de fin d'année pour un montant de 450 euros.
Les montants des dépenses sont prévues à la ligne « fêtes et cérémonies » du budget de l'ALPI.
D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°02-06
PERSONNEL – REGLEMENT A L'ATTENTION DU PERSONNEL DE L'ALPI RELATIF A LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX ADHERENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE** :

D'approuver le règlement à l'attention du personnel de l'ALPI relatif à la mise en place et au fonctionnement de l'assistance technique
D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°02-07
PERSONNEL –CREATION D UN POSTE D ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET A
COMPTEUR DU 15 JUILLET 2017**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De créer 1 poste d'Adjoint Technique territorial à temps complet à compter du 15 juillet 2017. L'agent effectuera des missions de hotliner (assistance technique de niveau 1) auprès des adhérents de l'ALPI.
De modifier le tableau des effectifs de l'ALPI en ajoutant le poste.
La rémunération et la durée de carrière de l'agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur concernant de grade.
Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget au chapitre et article prévus à cet effet.
D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°02-08
PERSONNEL –MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver les indemnités comme suit :

→ **Prime de Service et de Rendement (PSR)**

Cadre d'emplois	Grade	Taux annuel de base
Technicien Territoriaux	Technicien	1010 €

Les montants individuels seront modulés sans pouvoir excéder le double du taux annuel de base, dans la limite du crédit global par grade.

→ **Indemnité Spécifique de Service (ISS)**

BENEFICIAIRES Cadre d'emplois	Grade	Taux de base	Coefficient par grade	Coefficient De modulation individuelle	Montant moyen annuel
Techniciens territoriaux	Technicien	361.90	12	1.1	4 342.80 €

Les montants individuels seront modulés par l'application d'un taux individuel et dans la limite maximale des coefficients indiqués ci-dessus.

Le président est chargé de fixer par arrêté le montant individuel attribué à chaque agent.

**DÉLIBÉRATION N°03
PARTICIPATIONS 2017**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver les participations financières des adhérents et non-adhérents pour l'année 2017.
De prendre acte des nouvelles participations ou des modifications sur les participations existantes
D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°04
NOUVEAUX ADHERENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De valider les nouvelles adhésions qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif.

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires (extranet départemental et formations)	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
CCAS de Aire sur l'Adour (délibération du 15/12/2016)	x		x	
Collège Jean Rostand à Mont-de-Marsan	x		x	

Désignation des représentants :

CCAS Aire sur l'Adour : représentant titulaire : Marie ASSIBAT ; représentant suppléant : Marielle DUCERE

Commune de Rions des Landes : représentant titulaire : Isabelle MAHIEU ; représentant suppléant : Dominique DOURTHE

Commune de Lucbardez et Bargues : représentant titulaire : Pierre JOUCLAS ; représentant suppléant : Patrick CARDOSO

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°05
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES NON ADHERENTS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver les conventions de prestations avec :

- L'Association CAMINANTE dont le siège est à Saint-André-de-Seignanx pour le recyclage des ordinateurs portables des écoles primaires : 1700 ordinateurs seront cédés à titre gratuit
- L'Association « Service Chalosse Tursan » à Hagetmau pour la prestation du Correspondant Informatique et Libertés pour un montant de 300 euros

D'autoriser le président à signer les conventions ainsi que d'éventuels avenants.

**DÉLIBÉRATION N°06
LANCEMENT DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE CERTIFICATS ELECTRONIQUES**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver le lancement de la procédure en appel d'offres ouvert portant sur la fourniture de certificats de signature électronique en application des articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché sera un marché unique.

D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à venir avec le prestataire retenu.

**DÉLIBÉRATION N°07
CONVENTION ANSSI**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

D'approuver la convention d'objectifs entre l'ALPI et l'ANSSI.
D'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°08
NOUVELLES ADHESIONS**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De prendre acte de la mise à jour de l'inventaire des matériels informatiques, logiciels et immobilisations de l'ALPI comme suit :

Compte	N° d'inventaire	Désignation du bien	Date Acquisition	Durée d'amortissement	Valeur Brute
21838	1246	1500 ORDIS PORTABLES	28/10/2014	3	135 000 €
21838	1256	200 ORDIS PORTABLES	04/12/2014	3	18 000 €

D'autoriser le président à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N°09
INFORMATION SUR LE POSTE CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L EMPLOI CREE LORS DU
COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2016**

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL A DECIDE :**

De créer un poste d'agent chargé de l'assistance téléphonique auprès des adhérents du service matériel dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Le Président est chargé des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Séance levée à 19 heures

**Le président de l'ALPI
Xavier FORTINON**